

Assemblée nationale du Québec

**Consultations particulières
et audiences publiques**

Projet de loi no 26

**Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités en matière de financement**

Auditions de la Commission de l'aménagement du territoire

Le jeudi 11 avril 2013

Intervention du maire de Québec

Monsieur Régis Labeaume

Madame la présidente,

Monsieur le ministre,

Mesdames et messieurs les députés,

Permettez-moi d'abord de vous présenter les gens qui m'accompagnent, monsieur François Picard, vice-président du comité exécutif et monsieur Alain Marcoux, directeur général de la Ville de Québec.

D'entrée de jeu, je remercie le ministre responsable des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi que les parlementaires qui composent la Commission de l'aménagement du territoire de me permettre d'intervenir sur ce projet de loi qui a pour but d'assurer une plus grande transparence du financement des partis politiques.

Le projet de loi 26 est une mesure transitoire qui est un pas dans la bonne direction pour rétablir la confiance des citoyens dans la gouvernance des partis politiques municipaux. La transparence du financement des partis politiques par l'instauration de règles plus strictes et plus claires est une priorité dans le contexte auquel nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Il est temps d'agir et de resserrer des règles si l'on souhaite rétablir la confiance de la population envers leurs politiciens de tous les niveaux décisionnels. À l'heure actuelle, c'est l'ensemble du monde municipal qui se trouve entaché par les récentes

révélations alors qu'en réalité il n'y a qu'une minorité qui a usé de stratégies non acceptables, non éthiques, mais c'est déjà trop.

Vers un financement public

Depuis longtemps, je m'interroge sur le mode de financement des campagnes électorales, des partis et des représentants politiques. Mes interrogations sont allées jusqu'à prétendre qu'il fallait par équité, par souci de transparence et par souci d'intégrité remettre en question le financement privé des partis politiques et le remplacer par un financement strictement public.

Déjà en 1977, lorsque René Lévesque fait adopter la Loi sur le financement des partis politiques, il est prévu d'éviter tout conflit d'intérêts et toute forme de retour d'ascenseur en interdisant aux entreprises, aux syndicats et aux groupes de pression de verser de l'argent aux partis politiques.

D'ores et déjà René Lévesque avait raison de vouloir éviter des pressions indues de groupuscules sur le milieu politique et de vouloir permettre aux citoyens de s'approprier des institutions démocratiques.

Malgré ces mesures de protection, des fautifs ont trouvé les moyens de se faufiler à travers les maillages législatifs de manière telle que leurs actions illégales minent l'image du monde politique dans son sens large.

Bien que le projet de loi 26 se veut une réforme transitoire qui sera applicable lors des prochaines élections municipales, il annonce déjà les grandes tendances qui se dessinent pour la réforme en profondeur de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, prévue pour 2014. Dans cette perspective, il faudra pousser encore la réflexion sur la part relative qui devrait provenir du financement public.

Je voudrais que cette option soit davantage creusée parce que je pense toujours que l'on doit empêcher les partis politiques de solliciter des contributions dans le secteur privé et qu'il faut trouver l'équilibre entre le financement public et le financement par les citoyens.

Pourquoi un financement public?

- Pour encourager une saine démocratie sans discriminer financièrement les partis politiques.
- Pour limiter l'influence des donateurs et décourager la corruption.
- Pour mieux encadrer les règles d'utilisation des budgets.
- Pour accroître la transparence.
- Pour favoriser l'équité.
- Pour susciter de nouvelles vocations

Une nouvelle réalité

Au-delà du partage de la provenance des budgets de financement des partis politiques entre le public et les citoyens, il n'en demeure pas moins qu'en prévision de l'élaboration d'un régime de financement permanent qu'il serait souhaitable de revoir les façons de faire des campagnes électorales, de limiter et de baliser les dépenses relatives aux campagnes électorales et ce tout en s'assurant que l'on élève le débat politique et que l'on permette une saine démocratie.

Il faut dorénavant développer des pistes créatives de financement public qui vont au-delà d'une aide directe de financement par les organismes publics. En effet, il faut également prévoir des aides indirectes de l'État dont, à titre d'exemple, l'offre de services publics tels que la transmission gratuite des programmes politiques par différentes formes de médias.

Les règles de contrôle des budgets devront être claires, transparentes et permettre des redditions de compte.

Enfin, le régime permanent devra également tenir compte des efforts d'économie d'échelle déjà imaginés et appliqués par les villes. À ce titre, la Ville de Québec a fait l'effort de réduire le nombre de conseillers municipaux de 37 à 21 et le nombre d'arrondissements de 8 à 6 de manière à rationaliser la représentation

du territoire. Aussi, il faudrait, pour le futur, que cette approche soit encouragée dans les municipalités par le financement du budget de recherche et de soutien calculé sur la base du nombre de citoyens représentés par un conseiller.

Le projet de loi 26 répond en partie aux attentes de l'opinion publique pour plus de transparence

En effet, en réduisant les contributions maximums autorisées, le projet de loi 26 cherche déjà :

- à réduire l'influence des donateurs intéressés;
- à réduire les risques de collusion.

En augmentant le montant des dépenses électorales pouvant être remboursées par la municipalité, le projet de loi 26 permet :

- de réduire la pression des financements privés sur l'organisation politique;
- d'élargir l'accès à la démocratie ou la participation active en politique municipale;
- de baliser l'utilisation des fonds publics et de les orienter;
- de réduire les inégalités politiques;
- d'établir une équité entre les politiciens.

En abaissant le montant des dépenses électorales que ne doit pas dépasser un parti ou un candidat, le projet de loi 26 oblige :

- Les partis politiques à revoir les façons de faire et à minimiser les dépenses.

Propositions

À la lumière des révélations récentes dans la gouvernance de quelques partis politiques municipaux, des changements nécessaires dans la façon d'agir en politique municipale et des nouveaux modes de communication, il est impératif de revoir en profondeur le financement politique municipal.

Dans ce contexte, j'appuie les principes de cette démarche transitoire qui sera appliquée dans le cadre des prochaines élections municipales, mais à quelques nuances près. En effet, je m'interroge sur l'équité démocratique qu'offre cette mesure transitoire dans le transfert des sources de financement proposé. Est-ce réaliste et équitable à court terme car les représentants autorisés avant le 1^{er} juillet auraient plus de budget que ceux qui seraient autorisés après la mise en vigueur du projet de loi 26?

Par conséquent, par souci de respect de la démocratie, il est impératif d'évaluer si l'application de cette approche transitoire telle que formulée, à quelques mois des élections, permet à l'ensemble des acteurs politiques d'atteindre leurs objectifs de campagne électorale.

Aussi, dans la perspective d'encourager les représentants politiques de s'impliquer dans la vie démocratique, il est proposé de permettre à tous les candidats d'avoir accès à un minimum de ressources financières nécessaires pour se faire connaître, transmettre leurs idées et échanger avec la population en maintenant la possibilité de verser eux-mêmes à leur propre campagne électorale un montant d'au plus 1 000 \$.

Je réitère ma préoccupation sur les efforts visant à augmenter la part du financement public aux dépens du financement privé.

Enfin, je tiens à souligner l'importance de soutenir les municipalités dans l'exercice de leur mandat. Il est temps de canaliser toute la créativité jusqu'ici déployée pour l'adoption de mesures coercitives dans la gouvernance des villes, à d'autres fins que celles de contrôle. Il est temps de passer à autre chose. Les fautifs identifiés lors des récentes révélations ont capté toute l'attention des paliers gouvernementaux. Il est temps de mettre nos énergies dans le développement de nos villes et de mettre en valeur ce qui se fait de bien, la province en sera d'autant plus forte.

Madame la présidente, monsieur le ministre, soyez assurés de mon entière collaboration à participer à la santé politique, économique et sociale des villes en m'impliquant assurément dans le suivi de l'élaboration de la réforme majeure sur le financement politique municipal qui doit être adoptée en 2014.